

Conseil scientifique de l'institut Institut de Physique (INP)

Recommandation

Recommandation du CS de l'INP sur la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR).

Le CSI de l'INP salue la volonté du gouvernement, ayant pris conscience du décrochage de la recherche en France dû à un soutien insuffisant pendant de longues années, de mettre en place une Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) avec pour objectifs annoncés : augmentation du budget alloué à la recherche publique, vision pluriannuelle, revalorisation des salaires, stratégies coordonnées de sites, renforcement des partenariats entre les établissements de l'ESR et le tissu industriel, renforcement des activités de diffusion de la culture scientifique, simplification effective de la vie des laboratoires.

Toutefois, le CSI de l'INP considère que cette loi, qui doit permettre à la France de rattraper son retard sur la scène internationale, n'est pas à la hauteur des ambitions et des besoins : budgets additionnels envisagés insuffisants, calendrier ne correspondant pas à la nécessité de réagir vite en allouant à court terme un abondement de budget conséquent. Le projet de loi annonce des objectifs chiffrés sur certains points (budget additionnels prévus) mais reste flou sur d'autres sujets pourtant très importants, comme par exemple l'absence d'informations sur la programmation en matière de création et/ou de maintien des emplois statutaires, l'augmentation du soutien aux équipements mi-lourds de laboratoire, aux IR et TGIR, le soutien de base aux unités. Pour toutes ces raisons, le CSI soutient la motion de la C3N¹ et adhère à l'avis du CESE² sur la LPPR.

Telles qu'elles sont présentées dans le projet de loi, plusieurs mesures (tenure tracks, CDI de mission scientifique, dispositifs à l'interface avec les entreprises, ...) visant à accroître la compétitivité risquent fortement d'avoir un impact global négatif et de conduire à des dérives si elles ne sont pas mieux cadrées dans la loi. Leur mise en place ne doit pas complexifier encore plus le système ni conduire à un alourdissement supplémentaire des procédures administratives pour les chercheurs et les laboratoires. Elle ne doit pas non plus se faire au détriment de la collégialité, de l'humanisme et de l'éthique qui sont les forces du système de recherche français, comme souligné par le Comité d'Éthique du CNRS³. Le CSI s'inquiète également du fait que les mesures concernant les nouveaux modes de recrutement ne répondent pas à l'augmentation nécessaire du nombre de postes statutaires, demandée par toute la communauté.

Le CSI de l'INP demande que ces commentaires soient pris en compte dans les discussions visant à faire évoluer le projet actuel vers une loi bénéfique pour la recherche française, en accord avec les attentes fortes de tous les acteurs de la recherche.

[1] https://www.cnrs.fr/comitenational/struc_coord/c3n/motions/Motion_C3N_Pour-une-autre-LPPR.pdf

[2] Avis du CESE sur la programmation budgétaire du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche, adopté au scrutin public le 24 juin 2020 par 192 voix pour et 17 abstentions.

<https://www.lecese.fr/content/le-cese-adopte-son-avis-sur-la-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche>

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020_13_programmation_pluriannuelle_recherche.pdf

[3] <https://comite-ethique.cnrs.fr/1932-2/>

Recommandation adoptée le 07/07/2020

votants : 20 oui, 2 abstention, 0 non.

Claudine CREPIN-GILBERT
Président du CSI INP

Destinataires :

Destinataires :

- **Frédérique VIDAL**, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- **Antoine PETIT**, président-directeur général du CNRS.
- **Alain SCHUHL**, directeur général délégué à la science.
- **Astrid LAMBRECHT**, directrice de l'INP.

Copies :

- Présidents des groupes politiques de l'Assemblée Nationale : **M. Olivier BECHT**, Groupe Agir ensemble ; **M. Gilles LE GENDRE**, Groupe La République en Marche ; **M. Damien ABAD**, Groupe Les Républicains ; **M. Patrick MIGNOLA**, Groupe du Mouvement Démocrate et apparentés ; **Mme Valérie RABAULT**, Groupe Socialistes et apparentés ; **M. Jean-Christophe LAGARDE**, Groupe UDI & Indépendants ; **M. Jean-Luc MELENCHON**, Groupe La France insoumise ; **M. André CHASSAIGNE**, Groupe de la Gauche démocrate et républicaine ; **M. Philippe VIGIER**, Groupe Libertés et Territoires ; **M. Matthieu ORPHELIN**, Groupe Écologie Démocratie Solidarité
- Présidents des sections : **Peter HOLDSWORTH** (section 02), **Isabelle BERBEZIER** (section 03), **Laurence PRUVOST** (section 04), **Philippe CLAUDIN** (section 05), **Véronique SCHMITT** (section 11), **Anne-Marie HAGHIRI** (CID 54).
- **Olivier COUTARD**, président de la conférence des présidents du Comité national.
- **Dorothee BERTHOMIEU**, présidente du Conseil Scientifique du CNRS.
- **Dmitry PEAUCELLE**, représentant de la C3N.
- **Yaël GROSJEAN** président du CS INSB, **Olivier DRAPIER**, président du CS IN2P3, **Serge SIMOENS**, président du CS INSIS, **Beatrice MARTICORENA**, présidente du CS INSU, **Olivier SANDRE**, président du CS INC, **Nathalie VIENNE-GUERRIN**, présidente du CS INSHS, **Rémi CARLES**, président du CS INSMI, **Isabelle QUEINNEC**, présidente du CS INS2I, **Patricia GIBERT BRUNET**, président du CS INEE.